

CONTINUITÉ DE LA PRODUCTION HORTICOLE FRANÇAISE PENDANT LA CRISE SANITAIRE COVID-19

Enjeu

Les productions Horticoles concernent des plantes vivantes : d'ornement, de service, potagères ou fruitières, qui demandent un certain nombre de soins et d'opérations de suivi pour garantir leur qualité et leur intégrité. Il s'agit pour les producteurs, d'obtenir l'autorisation pendant la période de confinement, de cultiver et maintenir dans les meilleures conditions leurs végétaux.

Modalités pratiques

De nombreuses opérations culturales* doivent être réalisées dans un calendrier saisonnier. La période printanière comporte beaucoup de ces travaux qui ne peuvent être reportés :

- Plantations de jeunes-plants, transplantations et semis
- Rempotages
- Multiplication (bouturage, greffage, etc.)
- Tailles et pincements

Si ces opérations ne sont pas faites dans les temps (sachant qu'elles sont également météo dépendantes) la production et la future récolte ne seront pas possibles. Un stock non entretenu peut se déprécier ou être totalement perdu.

Situation du marché

La production Horticole française est déjà fortement concurrencée par les importations des Pays-Bas, Belgique, Allemagne et Espagne (pour ne parler que de l'Union Européenne).

Il s'agit de ne pas se placer dans une situation où, la seule alternative au moment du redémarrage du commerce après la crise sanitaire, serait de faire appel aux producteurs étrangers. Ceux-ci s'organisent déjà et pourraient bénéficier d'un nouvel avantage concurrentiel pour approvisionner le marché français parce que la production nationale aurait disparue.

Conclusion

Il est absolument nécessaire de trouver les solutions et les autorisations qui permettent de maintenir la continuité de la production Horticole dans un cadre qui préserve la santé des producteurs, de leurs salariés et de la population.

**Liste non exhaustive*